



CENTRALE  
CANINE

Aubervilliers, le 30 Juillet 2020

**A l'attention de Mesdames & Messieurs**  
**Les Présidents des Associations spécialisées de race et Associations Canines Territoriales**

*Sec/GT/cb*

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Veillez prendre connaissance des mesures prises concernant le Concours Général Agricole 2020 et le Concours Général Agricole 2021.

**1. Finale 2020**

La finale du Concours Général Agricole 2020, ayant été annulée pour crise de sanitaire, aura lieu le samedi 28 Novembre, en soirée, à l'occasion du Championnat de France 2020. Nous reviendrons vers vous, ultérieurement, afin de vous apporter plus d'informations sur la logistique.

**2. Concours Général Agricole 2021**

Conformément au règlement du CGA qui détermine les critères de sélection, et en accord avec l'Administration, il est convenu que cette année, à titre exceptionnel, les Clubs de Race auront 2 options :

- Option 1 : la sélection selon les résultats obtenus lors de la Nationale d'Elevage lorsqu'elle a eu lieu
- Option 2 : la sélection selon les résultats obtenus lors du Championnat de France lorsque la Nationale d'Elevage n'a pas eu lieu

*Ci-joint, l'extrait du règlement du CGA 2021.*

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents, en l'assurance de notre considération.

**Gérard THONNAT,**  
**Président de la SCC**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret: 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax: +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)





## REGLEMENT CGA 2021

### Article 383 NEW - Objectifs et organisation

Les concours et présentations organisés dans le cadre du Concours Général Agricole ont pour objectif d'encourager et de promouvoir l'amélioration et la reconstitution des races de chiens d'utilité, de sport et d'agrément en France. Ils sont organisés en partenariat avec la Société Centrale Canine (SCC) qui vérifie et certifie les renseignements relatifs à l'identification, la filiation, les performances et l'absence de tares. Par ailleurs, la SCC assure la coordination avec les clubs de race en ce qui concerne l'inscription des animaux, la gestion des déplacements, l'organisation matérielle sur le salon et la gestion des concours.

Les distinctions obtenues au Concours Général Agricole sont portées aux documents généalogiques des animaux lauréats.

### Article 385 NEW Critères d'éligibilité

- Les animaux doivent être âgés d'au moins 1 an et être inscrits au Livre des origines français (LOF).
- Chaque race a la possibilité, en fonction de ses effectifs et du niveau de sélection, de présenter des animaux dans chaque type de concours.
- Les critères d'éligibilité sont fixés pour chaque race par la SCC en concertation avec les Clubs de Races en fonction de la performance obtenue à la Nationale d'Elevage lorsqu'elle a lieu, ou au Championnat de France lorsque le club n'a pas été en mesure d'organiser de Nationale d'Elevage.
- Pour les races indexées sur le travail ou l'utilité, des valeurs minimales pourront être demandées sur ces index.
- La participation au CGA engage les éleveurs à maintenir leur(s) chien(s) en présentation jusqu'à 19h00